



HAL
open science

A PROPOS DE L'INTEGRATION ET DE LA GOUVERNANCE SUR LES ESPACES D'ACCUEIL D'IMMIGRES EN COTE D'IVOIRE.

Barnabé Cossi Houedin, Bogui Landry Niava

► **To cite this version:**

Barnabé Cossi Houedin, Bogui Landry Niava. A PROPOS DE L'INTEGRATION ET DE LA GOUVERNANCE SUR LES ESPACES D'ACCUEIL D'IMMIGRES EN COTE D'IVOIRE. . Revue des Sciences Sociales-Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique, 2015, 8, pp.90-105. hal-01295217

HAL Id: hal-01295217

<https://hal.science/hal-01295217>

Submitted on 31 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

A PROPOS DE L'INTEGRATION ET DE LA GOUVERNANCE SUR LES ESPACES D'ACCUEIL D'IMMIGRES EN COTE D'IVOIRE.

Barnabé Cossi Houéidin*

*Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan/ Côte d'Ivoire
Institut d'Ethno-Sociologie (IES)
houedin@yahoo.fr*

Bogui Landry Niava

*Département de Sociologie et d'Anthropologie
Université Lorougnon Guedé de Daloa/ Côte d'Ivoire
niavalandry@yahoo.fr*

Résumé

L'article est le résultat de quelques travaux de recherche menés entre 2006 et 2013, principalement sur l'évolution des processus d'intégration et de gouvernance dans les espaces d'accueil d'immigrés en Côte d'Ivoire. Concernant les techniques de collecte de données, des entretiens individuels (récit de vie, entretiens semi-dirigés) ont été effectués auprès d'autochtones (Abouré, Ebrié) et d'allogènes (Burkinabé, Béninois). Sur la base de l'analyse documentaire, l'approche comparée de ces travaux a permis de mettre relief les tendances générales repérées dans les interactions entre les groupes précités et par la suite confrontés à la littérature existante sur la question.

Deux résultats majeurs sont à retenir : depuis le multipartisme post-parti unique en 1990, sur les espaces d'accueil d'immigrés, la relative autonomie des autochtones induit une forme d'assujettissement des groupes *étrangers* avec lesquels ils sont en interaction. De même, les stratégies d'intégration menées sur les espaces en question, ne prennent plus appui sur l'idéologie de la famille, comme cela était à l'œuvre sous le parti unique de 1960 à 1990, mais sont plutôt passées à celle de l'isolement. Ce qui est mis en exergue dans les formes de désorganisation sociale, de conservation et de négation des acquis de la migration.

Mots clés : Côte d'Ivoire, Immigrés, Intégration, Gouvernance.

ABOUT THE INTEGRATION AND THE GOVERNANCE ON IMMIGRANTS WELCOME AREAS IN IVORY COAST.

Abstract

The item is the result of some works of research tasks undertaken between 2006 and 2013, mainly on the evolution of the processes of integration and of governance in immigrants welcome areas in Côte d'Ivoire. Concerning the techniques of data collection, individual interviews (life story, managed conversations interviews) were conducted with autochthons (Abouré, Ebrié) and non-native (inhabitant of Burkina Faso, Beninese). On the basis of the documentary analysis, comparative approach of these works allowed to put relief the general tendencies identified in the interactions between the above groups and subsequently confronted with the existing literature on the question.

Two major results are to be kept: since the multiparty system post-unique party in 1990, on immigrants welcome areas, the relative autonomy of the natives induces a form of subjection of the foreign groups with which they are in interaction. All the same, the conducted strategies of integration on the spaces in question, no longer take support on the ideology of the family, as that was at the work under the unique party of 1960 to 1990, but rather are passed to isolation. Which is put in epigraph in the forms of social disruption, of conservation and of negation of the obtain migration.

Keywords : Côte d'Ivoire, Immigrants, Integration, Governance.

Introduction

Plusieurs travaux (Akindes, 2003, 2004 ; Babo 2005, 2011 ; Dembélé 2002 ; Ghabéli, 2002, 2005 ;) relèvent que les crises identitaires répétitives que connaît la Côte d'Ivoire, sont en partie dues, à la mise en œuvre de politiques d'intégration peu favorables. De telles crises ont permis de mettre en évidence que les processus d'intégration¹ et de gouvernance², menés sous le parti unique (1960 -1990) ont de fait changé. Mais, ces derniers sont devenus un problème national du fait que, la révision³ des politiques et les pratiques symboliques qui les accompagnent, ne sont pas allées de pair avec l'évolution du statut des immigrés (Houédin, 2013 ; 2014).

Bien plus, dans ce contexte de révision des lois, vu l'expression manifeste du changement de la position de l'Etat vis-à-vis de la place accordée à la migration au sein de la société ivoirienne, plusieurs pratiques des immigrés sont affichées comme une menace pour la cohésion sociale. Ce sont entre autres, les tentatives de conservation des parcelles de terre exploitées, la présence dans l'administration publique et la participation au vote. En devenant objet de conflit, ces pratiques ont d'ailleurs été au centre des débats sur la réconciliation nationale. Par ces types de débats, l'Etat est particulièrement présenté comme ayant du « mal » à mettre en place une politique d'intégration « fiable » pour les immigrés (Ghabéli 2011).

De fait, cette idée de révision des lois sur la migration est associée à celle de la production d'un nouveau mode de gouvernance dont les expressions sont devenues significatives depuis la fin du parti unique en 1990. En effet, depuis l'avènement du multipartisme, si pour les *autochtones* de tel ou tel espace d'accueil⁴, cette révision des lois sur la migration est affichée comme une justice sociale, cela n'est pas toujours partagé par les migrants internes et les immigrés. Il s'en suit divers types de conflit. En pays Abouré⁵ par exemple, particulièrement à Bonoua⁶, l'intégration des descendants de mariages interethniques pose le problème suivant : en dépit du fait que ces derniers se construisent ou revendiquent le statut d'autochtone sur cet espace social, il leur est contesté

1 Dans cet article, le concept d'intégration est utilisé dans le sens que lui donne Schnapper (2007, 2008) c'est-à-dire, un processus social susceptible, comme tout processus, d'avancées différentes selon les domaines, de décalages, de retournements, d'invention de modalités nouvelles ou de contre-tendances. Selon cet auteur, il désigne également les processus par lesquels les individus participent à la société globale par leur activité professionnelle, l'apprentissage des normes de consommation matérielle, l'adoption des comportements familiaux et culturels, les échanges avec les autres, la participation aux institutions communes. Sur une telle base, il ne porte pas seulement sur les formes de la participation de populations particulières à la société nationale, mais aussi sur l'évolution de la société nationale.

2 Le concept de gouvernance rejoint l'assertion des auteurs tels que Muller (1990) et Le Gallès (1998). Pour le premier, l'idée de gouvernance renvoie à l'analyse de l'exercice du pouvoir par un acteur central ou local détenteur de la légitimité politique, cela, à travers des cadres légaux et constitutionnels. Pour le second, la gouvernance implique l'ensemble des relations de pouvoir au sein d'une société donnée. Cette relation au pouvoir n'est toutefois pas dissociée des enjeux et des compétitions autour des ressources sociales.

3 La révision des lois sur la migration a été entamée dans la décennie de 1970 avec le code nationalité en 1972, l'interdiction aux emplois formels en 1975, l'adoption de la charte de l'ivoirisation en 1978. Elle a été renforcée avec la production d'autres lois telles que l'institution de la carte de séjour en 1990, la loi sur le code électoral (1991) et la nouvelle loi sur la propriété foncière (1998). De telles lois ont contribué à modifier la structure des rapports entre les acteurs qui se proclament comme autochtones des espaces de vie partagés avec les migrants (allochtones) et les immigrés (allogènes).

4 Le concept d'espace d'accueil désigne le lieu d'habitation, le village, quartier, la ville ou la région dans laquelle l'immigré, le migrant s'est installé. Au delà de cette installation, on parle de sédentarisation pour souligner le fait qu'il occupe l'espace en question depuis longtemps.

5 Ce groupe socio-linguistique fait partie du groupe ethnique Akan, l'un des quatre grands ethniques de la Côte d'Ivoire à savoir les Gour, les Mandé et les Krou. Dans le groupe Akan principalement localisé dans le sud-est de la Côte d'Ivoire, on distingue des sous groupe parmi lesquels on distingue On distingue les Akan du centre (principalement les Baoulé), les Akan frontaliers (Agni, Abroun ...) et les Akan lagunaires (Attiés, Abbey, Adiokrou, Ebrié,...) parmi lesquels on compte le groupe Abouré.

la possibilité d'assumer certaines fonctions (être roi, chef de famille). Une certaine identité autochtone définie comme «pure»⁷, propriété dont ils sont dépourvus, est localement mobilisée pour les délégitimer.

A l'observation, les mariages interethniques sont considérés comme indissociables des rapports de pouvoir entre les *autochtones* abouré et les immigrés/*étrangers*. Au plan local, la norme de l'autochtonie est insérée dans les rapports sociaux comme règle de différenciation. Bien encore, elle est également prescrite comme mesure pour accéder à la tête de la chefferie villageoise. Ce qui est conforme à la façon dont, au plan national, la constitution définit les conditions d'éligibilité à la présidence de la République en Côte d'Ivoire. En d'autres termes, dans les règles d'intégration et de gouvernance en pays abouré, les descendants de mariages interethniques sont politiquement disqualifiés. Ils ne peuvent formellement devenir chef de village. Aussi, leur participation à la vie de cet espace social est-elle limitée du fait qu'ils n'y sont pas considérés comme autochtones (Gnabéli, 2008 ; Gnabéli et Niava 2011 ; Niava 2014).

Au vu de ce qui précède, on arrive au constat que l'intégration nationale, revêt les mêmes caractéristiques et finalités⁸ aussi bien chez les migrants (allochtones) que chez les immigrés (allogènes). Il s'agit notamment des conflits, des formes de disqualification sociale, de la valorisation d'un cadre institutionnel et normatif tourné vers l'autochtonie. Elle serait encore traversée par les mêmes difficultés et principes qui l'organisent : lois représentées comme conflictuelles, idéologie de modernisation et de cohésion sociale non partagée.

Or, avec la révision des lois⁹ sur l'immigration, tout porte à croire que cette initiative est la solution escomptée pour renforcer la cohésion sociale. Toutefois, à travers certaines études ((Houédin, 2013 ; Niava, 2014), on note toujours un écart plus ou moins significatif entre l'évolution sociologique des faits d'intégrations et les formes de protection des immigrés aux plans juridique, économique et sociale. Du fait de cet écart, il est opportun d'analyser quelques-unes des caractéristiques de l'intégration et de la gouvernance sur les espaces d'accueil. Cela dit, quelles sont donc les manifestations contemporaines de l'intégration et de la gouvernance sur les espaces d'accueil en Côte d'Ivoire ? En d'autres termes, quelles sont les rapports sociaux qui se tissent entre les migrants (allochtones), les immigrés (allogènes) et autochtones sur lesdits espaces d'accueil ?

A partir des travaux menés dans le quartier de Gonzagueville¹⁰ et en pays Abouré à Bonoua (Houédin, 2013 ; Niava, 2014), l'accent est mis sur quelques pratiques politique, économique et culturel. Celles-ci sont à même d'illustrer les aspects d'intégration et de gouvernance sur les espaces d'accueil en question. Elles permettent

⁶ Cette ville est située dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire. Elle est limitée au sud par l'océan Atlantique, au sud-est par Adiaké, au Nord-Est par Aboisso, au sud-ouest par Grand-Bassam et au Nord-ouest par Alépé. La population dominante est constituée d'autochtones Abouré, appelé localement les Ehivés.

⁷ Les descendants de ces mariages ont la mère et le père eux-mêmes définies comme autochtones à cet espace.

⁸ Les finalités dont il est question dans cet article sont essentiellement les processus d'intégration liés à la terre. A ce niveau, les migrants (allochtones) et les immigrés (allogènes) sont plus ou moins traités de la même manière, plus ou moins confrontés aux mêmes difficultés d'intégration.

⁹ Cette révision des lois sur la migration est opposée à un contexte d'intégration où, les évidences sociales sont érigées en normes à respecter. C'est précisément à partir de la décennie 1970 et spécifiquement au cours de celle de 1990, que l'Etat tente de donner une assise formelle au processus d'intégration nationale. Les lois produites à cet effet sont entre autres l'interdiction des emplois formels aux étrangers (1975), le contrôle de la migration par la carte de séjour (1990), les lois sur le code électoral (1991) et la nouvelle loi sur la propriété foncière (1998).

¹⁰ Quartier populaire dans commune de Port-Bouet-Abidjan

aussi de démontrer la façon dont les processus d'intégration ou de gouvernance, notamment les transformations structurelles, idéologiques et symboliques s'opèrent sur les espaces étudiés.

Du point de vue méthodologique, l'étude se fonde sur l'analyse de travaux antérieurs ou actuels. S'agissant des travaux antérieurs, ils ont été analysés en identifiant principalement les problématiques abordées, les approches théoriques ainsi que les résultats obtenus. Cette façon de procéder a permis de les récapituler de la manière suivante : i) au niveau macrosocial, une rupture dans la transmission des normes liées à gouvernance des populations migrantes et immigrés en Côte d'Ivoire ; ii) au niveau microsociale, la transformation des pratiques économiques, politiques et même symboliques entre les groupes autochtones, allochtones et allogènes ;iii) l'émergence progressive d'une forme d'intégration de migrants et d'immigrés avec des pratiques de disqualification, de rejet et de mise à l'écart, cela, contrairement au modèle d'intégration qui a eu cours sous le parti unique de 1960 à 1990 . Ces différents résultats ont été confrontés à deux autres travaux, en occurrence ceux de Houédin (2013) et de Niava (2014).

Réalisés dans l'approche qualitative, les travaux actuels précités, (Houédin, ibidem ; Niava, ibidem), ont mobilisés les outils techniques, les méthodes d'analyses classiques et appropriés : entretiens semi-directifs, couplés quelques fois de récit de vie. Cette étude est en définitive, une comparaison de deux travaux récents (Houédin (Op cit), Niava (Op cit). Elle permet d'une part, d'examiner les pratiques d'intégration et de gouvernance sur lesdits espaces, en restituant le sens que les acteurs migrants, immigrés et autochtones leurs confèrent. L'approche comparative permet d'autre part, d'analyser les processus d'intégration et de gouvernance sur les deux sites d'études, en mettant l'accent sur les enjeux identitaires, les logiques de catégorisation et de stigmatisation sociale, les aspects de la fragilisation ou de reconsolidation de la cohésion sociale sur lesdits espaces.

L'objectif de l'étude est d'examiner les manifestations contemporaines de l'intégration et de la gouvernance des populations immigrées, principalement, à Gonzagueville et dans la ville de Bonoua. Pour ce faire, l'étude part d'abord d'un examen des caractéristiques communes d'intégration et de gouvernance sur les deux espaces. Ensuite, elle essaie de dégager les diverses significations associées aux conflits qui en découlent, puis, elle procède à une confrontation des résultats obtenus avec ceux auteurs situés dans les premiers paragraphes. Cette façon de procéder a permis de dégager les catégories analytiques ci-après : i) quelques caractéristiques de l'intégration et de la gouvernance à Gonzagueville et à Bonoua ; ii) comprendre le dispositif contemporain d'intégration et de la gouvernance sur les espaces d'accueil d'immigrés.

1-Quelques caractéristiques de l'intégration et de la gouvernance à Gonzagueville et à Bonoua

Les études sur les populations immigrées à Gonzagueville ou à Bonoua permettent de démontrer que les processus locaux d'intégration et de gouvernance sont toujours l'objet de débats. Que ce soit alors au plan national ou au plan local c'est-à-dire sur les terrains d'études précités, ces processus sont produits et reproduits autour d'idées nationalistes, des pratiques de valorisation de l'autochtonie chez les groupes ethniques locaux.

S'agissant des points communs de l'intégration et de la participation des immigrés à la vie de ces espaces, Houédin (Op cit) et Niava (Op cit) sont unanimes sur les réalités suivantes : l'instrumentalisation de la vie politique et économique, la réglementation des propriétés de l'autochtonie et des paramètres de l'intégration sociale sur lesdits espaces. Pour les besoins de cette étude, ces points communs de l'intégration et de la

gouvernance des populations immigrées à Gonzagueville et à Bonoua sont appréhendés comme des pistes d'analyses.

1.1 L'instrumentalisation de la vie politique et économique

A ce sujet, plusieurs auteurs (Chauveau, 2002 ; Gnabéli, 2002, 2008 ; Houédin 2014) soutiennent l'idée qu'au plan national, la politique d'intégration et de la gouvernance des immigrés est affichée comme étant en rupture avec celle qui a eu cours sous le parti unique de 1960 à 1990. A travers leur réflexion, ils défendent principalement la thèse selon laquelle, les idéologies et les pratiques liées à celles-ci ne sont plus les mêmes. Les traits saillants supposés les valoriser sont progressivement transformés. L'accent serait mis sur une nouvelle approche de l'intégration dite formelle dont les traits saillants sont essentiellement la valorisation de l'autochtonie au profit des groupes locaux, la transformation des habitudes acquises par les immigrés.

De tels traits saillants sont d'ailleurs mobilisés par l'Etat et ces organes relais (Mairie, Sous Préfectures), les instances locales (chefferie) pour consolider les éventuelles lois qui se rapportent aux processus d'intégration. Le but escompté est de reconstruire l'accès aux ressources (politiques, économiques) au profit des groupes qui se proclament comme les autochtones de tel ou tel espace d'accueil. A l'examen des pratiques qui s'en suivent, on peut dire que celles-ci ont notamment débouché sur une forme de dévalorisation de la citoyenneté chez les immigrés (Houédin , ibidem).

De par ces caractéristiques, depuis que les lois sur la migration ont commencé à être révisées, on peut affirmer que les politiques publiques de gouvernance et d'intégration des immigrés ont changé. Elles sont supposées ne plus reposer sur les traits structurants de famille, de fraternité, du bien commun, comme ce fut le cas sous le parti unique. En toute évidence, elles présentent plutôt des aspects de rivalités et de contestations sociales. Dans ce processus de transformation sociale, chez les immigrés et/ou les migrants, la croyance selon laquelle les ressources (politique, économique) appropriées sont acquises de façon définitive est progressivement remise en cause, et les ressources elles-mêmes expropriées. Quant aux immigrés, ils sont désormais confrontés à un processus de réajustement structurel de plus en plus contraignant (Dembélé, 2009).

Si l'on s'en tient encore à la structure de l'intégration chez les immigrés, la révision des lois sur la migration est présentée ou appréhendée chez ces derniers comme un facteur de conflit. Elle est également affichée par les immigrés eux-mêmes comme étant propre à engendrer la dégradation continue des liens sociaux (au plan économique et politique surtout) avec les populations qui se désignent comme autochtones de ces espaces d'accueil .

A travers les données de terrain, la non évolution des identités d'immigrés, la non reconnaissance des droits acquis qu'ils ont sous le parti unique, la négation de leur appartenance aux espaces en question sont identifiées comme sources de conflit. Il en est de même des formes de contestations liées à toutes participations significatives à la vie de ces espaces. Comme conséquence, les immigrés qui y résident s'attachent à l'idée que, les politiques locales d'intégration et celles de la gouvernance seraient passés d'un champ où, les valeurs d'hospitalité, d'humanisme, de vie collective et encore de biens communs étaient valorisés à celui où, l'accent est mis sur les luttes politiques, les conflits et le rejet social.

Pour eux, les derniers éléments de structuration ne sont plus en phase avec les aspects de l'intégration sous le modèle de la famille. Selon leur entendement, ils permettent de créer au contraire, les conditions favorables pour empêcher la conservation, la mise en valeur et la transmission des acquis de la migration. On peut citer en

occurrence, les parcelles de terre exploitées, les « droits informels » sur le foncier, la croyance en l'idée qu'ils auraient accéder à un statut valorisant, leur permettant de fonctionner au même titre que les autochtones de ces espaces.

Cette reconfiguration de la structure de l'intégration est associée à des contradictions majeures. Selon les cas de figure, on parle de contradiction liée à la légitimation des droits de propriété (en ce qui concerne la terre), aux processus d'identification sociale. De ces contradictions, naissent les conflits qui sont affichés comme étant à la base de la fragilisation de la cohésion sur ces espaces. Conformément aux récits et aux entretiens relatifs à la transformation de la vie collective, l'analyse du corpus des données conduit à trois (3) types de désorganisation¹¹ sociale. Il s'agit des désorganisations liées aux processus de disqualification et d'expropriation sociale, celle associée aux aspects de différenciation sociale, et la désorganisation liée à la reconstruction de la domination des autochtones de l'espace d'accueil en question.

La désorganisation liée aux processus de disqualification et d'expropriation sociale a pour traits dominants, la remise en cause des acquis symboliques de la politique d'intégration menée sous le parti unique. Elle se manifeste en des formes de rejet collectif, de revendication sociale, de remise en cause d'institutions communes, désignées comme étant la propriété des immigrants. Par exemple, à Gonzagueville, depuis le multipartisme en 1990, les relations de tutelles entre les ressortissants du Bénin et les institutions partenaires telles que la mairie, la chefferie ébrié du village hôte, sont progressivement rompues. Bien également, la chefferie de ce quartier, d'ailleurs contrôlée par ces immigrants, est radicalement contestée par les autochtones ébrié.

Sous le parti unique, cette chefferie incarnait la réussite de l'intégration de ces immigrants à Port-Bouet (commune de la ville d'Abidjan qui l'abrite). A cause donc de la réactivation/réaffirmation de l'autochtonie ébrié sur cet espace social, la chefferie n'est plus perçue de la même façon. Les populations immigrées sont parvenues à avoir non seulement le contrôle sur les parcelles de terre du quartier, mais aussi, à redéfinir les règles d'accès à la terre et de sa distribution. A titre d'exemple, on peut dire que sous la gestion administrative du parti unique, les premiers venus *béninois* se sont substitués aux autochtones ébrié. Ils se sont aussi attribués la compétence de redistribuer les parcelles de terre acquises aux allogènes (Burkinabè) ou les allochtones (Baoulé) venus s'installer sur le même espace. Mais avec le multipartisme en 1990, et la réactivation de l'autochtonie ébrié¹² à Gonzagueville, ce groupe ethnique apparaît comme le seul habilité à distribuer les parcelles de terre de ce quartier ou à les vendre. En s'appropriant le contrôle des parcelles de terre, des institutions politiques de ce quartier, lesdits autochtones n'ont contribué qu'à mettre en minorité les immigrants béninois, à les délégitimer de la chefferie. Ce qui a entraîné les conflits identitaires dans ce quartier de la commune de Port-Bouët.

Quelques témoignages relatifs aux pratiques de disqualification sociale et d'expropriation de parcelles de terre à Gonzagueville sont mis en évidence dans les discours suivants : « *la chefferie de Gonzagueville ...n'a pas la reconnaissance de la notabilité ébrié. On se demande, d'ailleurs, quand et comment elle a été formée. Elle n'est*

11 Le concept de désorganisation est ici mobilisé afin de souligner le fait que sous le parti unique, migrants et immigrants ont aménagés les sites sur lesquels ils se sont installés à leur guise. Des types d'organisation ont été mis en place, avec des réglementations propres aux espaces occupés. Au nom du principe d'égalité symbolique diffusé dans la politique publique de la migration sous le parti unique, on y suggérerait un ordre social plus ou moins contrôlé par ces derniers. L'idée de désorganisation vient mettre en évidence la manière dont les formes d'organisation suscitées par les immigrants au cours de cette période sont défaits.

12 Ce groupe ethnique, notamment ceux du village d'Abouabou dans la commune de Port-Bouet, est historiquement désigné comme le propriétaire de la terre à Gonzagueville. Il est également reconnu comme l'autochtone de ce site

pas acceptée par nos coutumes » (Extrait d'entretien avec le chef d'Abouabou) ; « J'ai eu 200 hectares de titre de propriété avec le roi de Moossou. J'ai encore les papiers administratifs. Le roi lui-même m'a reconnu comme chef de Gonzagueville et m'a présenté à ses notables ainsi qu'au procureur. Aujourd'hui, le même roi signe un arrêté et dit que Gonzagueville n'a pas de roi depuis 1964 .Il dit que, depuis que Gonzague est décédé, Gonzagueville n'a plus de roi. Alors qu'en 1998, tout près là, il disait que je suis le chef de Gonzagueville et un ami personnel du royaume de Moossou. Il veut nommer un autre chef X à ma place. C'est un Alladjan... » (Extrait de l'entretien avec le chef de Gonzagueville).

A l'instar de la vie politique de Gonzagueville, la vie économique de ce quartier d'immigrés est également soumise aux mêmes logiques d'instrumentalisation. Tout comme les parcelles de terres occupées¹³ par les ressortissants du Bénin, celles formellement obtenues par les immigrés naturalisés sont contestées et même menacées d'expropriation par les Ebrié. En effet, à cause du fait que la propriété de la terre ne peut leur revenir parce qu'ils sont considérés comme des étrangers, les autochtones ébrié revendiquent les parcelles de terre qu'ils occupent. Un enquêteur Béninois déclare à ce sujet : « j'ai les papiers, mais, ils (Ebrié) m'arrachent mes terres et les revendent. Pour eux, je suis un étranger. Mais le ministère m'a donné raison et leur demande plutôt de négocier avec moi ».

La désorganisation liée aux aspects de différenciation sociale : ce type de désorganisation a pour point de départ, la remise en cause de l'égalité symbolique entre les *immigrés* et les autochtones. Sous le parti unique, cette idée d'égalité symbolique a permis de valoriser l'image des immigrés à tel point qu'ils ont bénéficié de droits et de statuts similaires à ceux des autochtones. Par les politiques de différenciation activées sur les espaces d'accueil, il est désormais prôné les idées de non assimilation, d'élimination des croyances de biens communs avec les immigrés. Les supports idéologiques comme les mythes de solidarité et de fraternité avec ces derniers sont déconstruits, voire abandonnés.

Dans les processus de différenciation sociale, les stratégies d'intégration ou de gouvernance, la participation des immigrés à la vie de ces espaces sont mises à « rude » épreuve. L'analyse transversale des données d'enquêtes réalisées à Gonzagueville et à Bonoua montrent comment les autochtones procèdent pour mettre les immigrés à distance des ressources politiques et économiques. La révision des lois sur la migration, les règles de coutume réhabilitées sont autant de ressources que chaque groupe autochtone mobilise pour construire la frontière avec les migrants et immigrés.

L'enjeu est de ne plus faciliter l'accès des ressources politique, économique aux immigrés comme ce fut le cas sous le parti unique. Il est aussi question de les mettre à l'écart des structures décisionnelles (chefferie). Avec les barrières économiques et politiques dressées à l'entrée des activités référées à ces champs, ils ne peuvent plus appartenir, ni s'impliquer de façon significative à la vie desdits espaces. En ce qui concerne surtout les immigrés, ils se contentent de s'inscrire dans les activités qui sont socialement considérées comme non productives.

Pour illustrer les expressions de la désorganisation liée aux processus de différenciation sociale, Niava soutient qu'en pays Abouré, particulièrement dans le champ politique, les « Abouré purs »¹⁴ vivent un cas probant de discrimination. Ces expressions de désorganisation sociale liée aux processus de différenciation identitaire ont

¹³ Il s'agit des parcelles de terre exploitée et attribuée à un tiers (nouveaux venus allogènes, allochtones) sans avoir eu recours aux autochtones ébrié.

aussi favorisés des formes d'hierarchisation sociale. Niava affirme à propos : « les « Abouré purs » peuvent accéder à la royauté si leur mère est issue de la famille royale. Alors qu'à Bonoua les « Abouré purs » ne peuvent pas accéder à la royauté même si leur mère est du lignage royal. Seuls les descendants de mariage intra-ethnique (Abouré-Abouré) peuvent accéder à la royauté. A Yaou, à Ebra et Moossou, les « Abouré purs » peuvent être aussi chef de famille ou notable, chef guerrier, secrétaire de génération et chef de génération de classe d'âge. Tandis qu'à Bonoua, cette même catégorie peut seulement prétendre à la chefferie de la génération de classe d'âge, à la chefferie de classe d'âge et à la chefferie des guerriers. Cela revient à dire que les « Abouré purs » ne peuvent pas être notable ni chef de famille à Bonoua alors que dans les trois autres localités cela est possible » (Niav Op cit.).

La désorganisation liée à la reconstruction des processus de domination chez les autochtones est orientée par des formes de stigmatisation sociale. De celles-ci, découlent les croyances d'injustice produites par les immigrés. C'est par ce type de désorganisation sociale que l'on voit la manière dont les acquis d'immigrés sont contestés et/ou détournés au profit des autochtones de tel ou tel espace d'accueil. Il s'ensuit l'idée que les premiers ne peuvent hériter de ces acquis. Notamment, les parcelles de terre détenues ne peuvent être transmises aux futures générations. Chez les autochtones, la légitimation de la domination sur les sites occupés débouche parfois sur des pratiques organisées : revendication collectives de terre par exemple.

Selon cet objectif, ce qui est prioritaire, c'est d'empêcher les immigrés, aussi bien par les mécanismes formels qu'informels, à franchir les barrières produites à l'encontre de la captation des ressources économiques et politiques. Spécifiquement depuis 1990, il en résulte le repositionnement de leur leadership, la reconstruction progressive de leurs monopoles économiques et politiques sur les espaces d'accueil. Ils occupent à cet effet, la place centrale dans la reproduction des champs politique, économique et du marquage desdits espaces par leur identité.

Les principales conclusions des enquêtes de terrain, menées à Gonzagueville et à Bonoua illustrent cette façon de voir les choses. Les contraintes suscitées par la légitimation de la domination des autochtones renvoient à des pratiques auxquelles il n'est toujours pas aisé pour les immigrés de se conformer. Chez Houéidin (2013), cela est mis en évidence par le fait que les normes coutumières ne sont plus déterminantes pour faciliter l'intégration des immigrés comme l'affirmaient Dembélé (2002), Akindes (2003) et Gnabéli (2005 b). A Gonzagueville, dans les interactions entre ressortissants du Bénin et autochtones ébrié autour du foncier, la coutume n'est rien d'autre que la norme qui réoriente, régule et entraîne des formes de rejet dans le processus d'intégration locale. Elle est mobilisée pour déconstruire et pour dissocier l'identité béninoise de la terre. Il en va de même du marquage de ce quartier et de l'identification de la chefferie par la même identité.

Une telle illustration de la domination ébrié au sein de ce quartier fait appel à l'observation suivante : par le repositionnement de l'autochtonie comme principe structurant dans le champ des relations sociopolitiques et économiques, les immigrés béninois sont tout simplement déclassés des légitimités de Gonzagueville. Bien plus, ils sont confinés dans des rôles de dominés. La réactivation de l'autochtonie ébrié n'a fait que produire des

14 Le concept d'Abouré purs renvoie aux descendants de mariages interethniques dont la mère est abouré et le père allochtone ou allogène.

incertitudes au niveau de la conservation des parcelles de terre occupées. Bien plus, sur la base de cette autochtonie, les ébriés d'Abouabou ont réassocié leur identité au quartier.

1-2-La production d'une ségrégation liée à la légitimation de l'autochtonie et aux paramètres de l'intégration sociale.

Depuis 1990, l'autochtonie comme élément de structuration n'est plus considérée comme une ressource valorisante d'identification des immigrés. Ils ne peuvent plus en faire usage pour légitimer leur accès à telle ou telle activité dite réservée aux autochtones de tel ou tel espace d'accueil, pour pérenniser telle ou telle expression de citoyenneté qui leur est interdite. Si l'on tient au champ foncier par exemple, seuls les ayant droits coutumiers ont le contrôle de l'accès, de la redistribution, voire la transmission de parcelles de terre.

Contrairement à la politique d'égalité symbolique¹⁵ valorisée sous le parti unique, les transformations économiques, politiques entraînées par la révision des lois sur la migration débouchent sur des formes de rivalités, les pratiques d'exclusion sociale. En cela, on déduit alors que, si les formes d'intégration qui ont été à l'œuvre sous le parti unique étaient en faveur des immigrés, avec la révision de ces lois, elles ne le sont plus. Au demeurant, les expressions de la citoyenneté dans les champs politique, économiques et les paramètres de l'intégration, sont reconstruits et contribuent à mettre les immigrés à l'écart de cette ressource structurante qu'est l'autochtonie. Désormais, l'évolution de leur statut ne tient qu'aux lois produites par l'Etat. Aux niveaux micro et méso-sociaux, elles sont spécifiquement reproduites et reconstruites en fonction des aspects de l'organisation sociale concernée.

Dans les faits, deux différentes façons de faire sont à l'œuvre. Chez lesdits autochtones de ces espaces, la légitimation de l'autochtonie passe essentiellement par les règles de vie « immuables », l'attachement à des croyances irréductibles autour des ressources économiques, politiques. Sous un tel rapport, la coutume est de plus en plus mobilisée pour formaliser l'accès aux ressources précitées. Par contre, chez les immigrés, le travail agricole et la compétence¹⁶ liée à telle ou telle activité économique reste le principe structurant pour pérenniser la valeur qu'ils ont de l'intégration sociale. Dans l'un ou l'autre de ces façons de faire, la redéfinition de la légitimité à l'autochtonie et des paramètres de l'intégration vont de pair avec celle de la gouvernance sur ces espaces.

En fonction de l'enjeu privilégié, les nouvelles règles associées à la révision des lois sur la migration influencent de façon sectaire la reproduction des pratiques d'intégration. Tout se passe comme si dans les interactions entre les immigrés (allogènes), les migrants (allochtones) et les autochtones, les premiers doivent simplement se conformer ou se soumettre aux règles de vie dictées par les derniers. Avec l'existence de ces lois et des règles de vies dites sectaires, immigrés et migrants sont dorénavant confrontés à des modèles culturels plus ou moins

15 L'égalité symbolique entre migrants, immigrés et autochtones est liée à la politique publique d'intégration menée sous le parti unique. On y diffusait l'idée d'une égalité de droits entre ces acteurs. C'est en cela que les immigrés par exemple ont pu bénéficier du droit de vote, travaillé à la fonction publique, et même se reconstruire comme propriétaire des parcelles de terre qu'ils avaient à charge de mettre en valeur par les travail agricole.

16 Ce travail varie en fonction des espaces d'accueil. Mais pour ce qui des terrains investigués, il s'agit particulièrement de la mise en valeur de la terre par le travail agricole, la pratique d'activités économiques à « forte » rentabilité.

opaques. Sur les espaces d'accueil, ils tentent alors de reconstruire les identités collectives ou individuelles sans toutefois chercher à sortir d'une forme d'isolement systématiquement construite.

En guise d'illustration, on peut dire qu'à Gonzagueville et à Bonoua, les enquêtes réalisées sur ces terrains révèlent des types d'isolement, des formes de limitations de pratiques d'immigrés. Ils débouchent sur les processus de stigmatisation et de classification sociale. Deux principales raisons aident à expliquer cette situation : la première, c'est la perte des attributs (facilitation des modalités d'accès à la terre, croyance en l'idée que les parcelles de terre exploitées sont acquises de façon définitive, contrôle d'institutions politique, d'activité économique) de la politique d'intégration menée sous le parti unique. En les dépouillant de ces acquis symboliques, l'idée qu'ils se faisaient du droit à fonctionner comme les autochtones est progressivement et radicalement mise en cause.

La seconde raison est relative à la production d'une forme d'inadéquation entre la révision des lois sur la migration et la persistance des habitudes acquises sous le parti unique. De nouvelles habitudes, telles que la réglementation opaque¹⁷ autour de la terre, la mise des immigrés à distance de certaines activités économiques (vente de parcelles de terre), politiques (chef de village), les replis identitaires sont autant de facteurs explicatifs de cette inadéquation. Il en découle aussi les incertitudes liées à l'évolution de leur statut, l'idée d'injustice attachée à la non reconnaissance des droits acquis depuis la période coloniale, c'est-à-dire avant l'avènement même du parti unique en 1960. Ces pratiques, d'ailleurs perçues comme le résultat de la politique de réglementation des légitimités de l'autochtonie et des paramètres de l'intégration sociale n'ont pu faire survivre les relations de confiance entre les immigrés et les autochtones. Pour les premiers, ils sont présentés comme ne pouvant pas correspondre avec les enjeux de modernisation parce qu'elles n'ont que contribué à construire leur rejet.

A Gonzagueville par exemple, depuis l'avènement du multipartisme, les ressortissants du Bénin sont invités à délaisser les parcelles d'habitation¹⁸ qu'ils occupent. De ce fait, les droits qu'ils ont acquis autour des parcelles de terre leur sont niés. Comme conséquence, aussi bien les parcelles d'habitation que les parcelles de terre qu'ils détiennent sont expropriées par les autochtones ébrié. Tout en les incitant à se désintéresser de ces parcelles de terre, les Ebrié n'ont contribué qu'à rendre *inefficaces* leurs tentatives de les conserver. On retient ainsi que, sous le parti unique, les ressources¹⁹ mobilisées par ces allogènes béninois pour se donner une légitimité

17 Contrairement aux règles d'accès à la terre autoentretenue sous le parti unique, depuis la révision de la loi sur le foncier en 1998, les règles d'accès à la terre ont été endurcies autour des mythes, légendes et le récit d'installation d'un ancêtre proche ou lointain afin de justifier leur appartenance.

18 L'enquête de terrain montre que ces allogènes se sont installés sur ces parcelles de terre par des formes d'échanges illustrés dans le don/contre don. En guise de remerciements aux propriétaires fonciers pour avoir facilité leur accès à la terre, les premiers venus dahoméens fonctionnaient dans une obligation morale avec « les tuteurs » ébrié. Ils leur versaient des biens soit en nature (poissons, coco, tubercules...) soit en espèce (argent). Par la suite, la redistribution des terres aux nouveaux venus (allogènes Béninois, Burkinabé...) et (allochtones Baoulé...) s'est faite sans avoir recours aux ébrié.

19 La fondation du quartier, sa mise en valeur par les activités agricoles, sa mise en valeur au niveau politique c'est à dire la création et la domination de la chefferie, l'animation des activités politiques (campagne, vote), sa modernisation (création d'école, appropriation de l'électrification du quartier) sont autant de ressources par les ressortissants pour définir Gonzagueville comme le leur. Ils s'y structurent comme des autochtones par rapport aux autres groupes allogènes (burkinabé...), allochtones (baoulé, abouré...) avec lesquelles ils partagent cet espace social.

autochtone sur cet espace sont également convoquées dans le contexte multipartiste par les Ebré pour les délégitimer.

En pays Abouré, Niava parle du décalage entre l'offre institutionnelle et les faits de citoyenneté. Pour lui, en raison du marquage ethnique, les allochtones et les allogènes ne peuvent pratiquer les mêmes activités économiques. La différenciation faite autour des activités agricoles, suscitée par la notabilité locale a entraîné des activités dites « réservées » aux autochtones Abouré. Ce sont par exemple, les cultures pérennes telles que l'hévéaculture, la détention d'une propriété foncière, le transport inter-urbain et la production de l'atoukpou²⁰. En ce qui concerne le transport inter-urbain, le caractère exclusif de sa pratique chez les abouré serait lié au conflit²¹ entre les allogènes burkinabé et les autochtones abouré à Bonoua. Pour lui, « *depuis cette période des mesures et des mécanismes d'exclusion des allogènes et de certains allochtones de cette activité économique ont été adoptés. Ces mesures sont visibles au niveau du transport en commun communément appelé « woro- woro »... Plusieurs villages Abouré ont été traversés par cette réalité...* » (Niava , op cit)

Après avoir démontré, comment les propriétés de l'autochtonie, les paramètres de l'intégration sociale à Gonzagueville et à Bonoua , sont convoqués comme fondement de la ségrégation sociale, l'intérêt de cette étude est aussi d'interpréter les pratiques orchestrées par cette ségrégation et d'en restituer le sens .

2- Comprendre le dispositif contemporain d'intégration et de la gouvernance sur les espaces d'accueil d'immigrés

Par delà l'instrumentalisation des processus d'intégration, de gouvernance et les fondements de ségrégation liés à l'autochtonie, l'enquête a révélé que de telles pratiques débouchent sur des types de déconstruction de l'appartenance des migrants ou des immigrées. Par le renouvellement des pratiques d'intégration, les acteurs qui se réclament comme les autochtones de tel ou tel espace d'accueil et ceux qui sont désignés comme les immigrés luttent de part et d'autre pour protéger leur espace de vie. Ce qui permet de dégager les axes d'analyses ci-dessous.

2-1 Des pratiques d'intégration et de gouvernance conflictuelles

Du corpus de données, il ressort qu'en dépit des propriétés historiques, économiques et politiques qu'ils mobilisent respectivement en vue de se légitimer socialement, les immigrés (allogènes) et les migrants (allochtones demeurent sont contestés à Gonzagueville ou à Bonoua. On le perçoit à travers deux types de déclasserement social.

Dans le premier type de déclasserement social, il est question pour les autochtones de lutter contre les habitudes acquises par les immigrés au cours du parti unique. Pour y arriver, ils sont tenus à distance des légitimités de l'autochtonie sur ces espaces. Autrement dit, les notabilités ébré et abouré remettent en cause les supports idéologiques qui valorisaient leur citoyenneté au cours de la période du Parti unique. En lieu et place de la

20 Aliment local fait à base de pâte de manioc séchée cuit à la vapeur dont l'imaginaire populaire en pays abouré octroie l'exclusivité de la production au groupe ethnique abouré.

21 Selon Niava, il aurait eu un conflit entre Abouré et allogènes burkinabé dans le courant de la décennie 1990 à 2000. Ce conflit a permis aux premiers de produire des mesures et des mécanismes d'exclusion dans lesquels l'activité du transport urbain a été interdit aux seconds.

transformation de ces supports idéologiques, des règles formelles sont produites, réhabilitées (loi sur le foncier, coutumes, mythes). Elles sont d'ailleurs mobilisées par lesdits autochtones pour circonscrire les relations économiques, politiques, culturelles avec les immigrés.

Le deuxième type de déclassement social passe par des formes d'expropriation de ressources (la terre surtout) et débouche sur un processus de disqualification sociale. On y voit que, l'idée d'intégration, telle que prônée sous le parti unique, c'est-à-dire sur le modèle de la famille est délaissée. Celle-ci est alors remplacée par une forme d'intégration dont les traits dominants sont promus à travers les processus de réhabilitation de patrimoine foncier, de légitimation desdits autochtones ou des ayants droits de la terre sur les espaces d'accueil en question. Les conséquences majeures liées à ces changements sont : d'une part, les supports idéologiques comme celui du don de la terre, son contrôle par les immigrés sont neutralisés et éliminés. Les relations d'assistance avec les villages ou famille hôtes sont soit rompues, soit transformées en des relations de rivalités d'autre part.

Du fait que les autochtones de tel ou tel espace d'accueil ne sont pas pour la conservation, la pérennisation et la transmission des ressources symboliques telles que la terre, la chefferie chez les immigrés, ils les reconstruisent comme une menace. Pour eux, l'intégration des migrants ou des immigrés, la gouvernance des sites sur lesquelles ils se sont sédentarisés ne doivent plus se faire selon le modèle qui a été valorisé sous le parti unique. Il leur revient par conséquent, en fonction des lois révisées sur la migration, de déterminer la façon dont ces lois sont appropriées, ajustées à la coutume. Le plus important reste alors de parvenir à la transformation du modèle d'intégration qui a eu cours sous le parti unique, modèle dont les principes structurants sont essentiellement dominés par l'idée de famille et d'égalité symbolique. Les conflits induits par de telles idées ont permis de réhabiliter leur contrôle sur les ressources économiques, politiques au sein des espaces en question.

De même, considérant qu'on ne peut penser et atteindre le changement escompté, sans passer par une série de pratiques conservatoires, les autochtones affirment avec « force » que les légitimités suscitées par les immigrés sous le parti unique, ne sauraient persister dans le contexte multipartiste. Afin donc d'éviter de se voir imposer une quelconque domination liée à l'obéissance des lois ou la pression des données structurelles activées sous le parti unique (Babo, 2011) , ces stratégies conservatoires sont positionnées comme étant propres à la préservation des marges de liberté liées aux ressources telle que la terre . La stigmatisation des immigrés, la déconstruction de leur statut et les requalifications d'espace qui en découlent sont devenues à cet effet, les invariants pour l'analyse de ce changement social.

Ce sont les mêmes pratiques conservatoires et leur négation chez les immigrés qui sont mobilisées pour légitimer l'autonomie des groupes autochtones. En tant que régularités sociales instituées par ces derniers comme nouveau opérateur de reproduction sociale, c'est par elles que se valorisent la différenciation des activités économiques et politiques. Bien également, elles restent aussi un appui pour remettre en cause toutes implications significatives des immigrés à la vie de ces espaces.

L'étude de cas menée à Gonzagueville se rapproche incontestablement de cette argumentation. Dans ce quartier créé par les immigrés *béninois*, Houédin (2013) rapporte que les pratiques conservatoires activées par les autochtones ébrié témoignent notamment d'une quête identitaire. A l'opposé de la préservation de l'identité béninoise sur cet espace, les stratégies singulières comme celles de la contestation de la chefferie sont activées par les Ebrié du village hôte qu'est Abouabou. Dans l'imaginaire populaire de Port-Bouet, cette contestation de chefferie est plutôt perçue comme une lutte pour la réhabilitation de l'identité et du patrimoine ébrié qui seraient en déliquescence. Depuis donc le multipartisme en 1990, sous l'influence des lois révisées de la migration, le

chef de ce quartier, naturalisé ivoirien et d'origine béninoise est contesté. Ces pouvoirs autour des parcelles de terre du quartier ne sont plus reconnus par les Ebrîé d'Abouabou.

Bien plus, en niant sa désignation de Nanan²², ils ne le considèrent plus comme le père, l'ancien de ce village d'immigrés ou son chef. Au demeurant, la perte d'un tel prestige et des civilités dues au statut de premier rang qu'il occupe, va de pair avec la non-reconnaissance des droits de propriété proclamés par les ressortissants du Bénin autour des parcelles de terre locales. Les conflits engendrés par la réactivation de l'autochtonie ébrîé, la remise en cause des pratiques conservatoires incitées par les immigrés béninois (surtout autour de la terre), n'ont contribué qu'à éliminer leur domination au sein de ce quartier.

2-2 Des significations liées à la restructuration de l'intégration et de la gouvernance sur les espaces d'accueil

L'analyse des pratiques d'intégration et de gouvernance à Gonzagueville ou à Bonoua débouche sur une forme de fragilisation des liens de solidarité entre les immigrés et les autochtones. En réalité, par les pratiques conservatoires suscitées par les premiers, leur négation chez les seconds, les conventions foncières tissées sous le parti unique par exemple, ne sont plus d'actualité. Bien plus, la remise en cause des formes de domination symbolique construites par les immigrés, la négation des acquis de la migration n'ont fait que renforcer le « dissentiment » avec les autochtones.

Ces travaux de terrain ont permis de déduire qu'au-delà des pratiques conservatoires, le contrôle des migrants ou des immigrés par les autochtones ne contribue qu'à renforcer la méfiance entre eux. Toutefois, pour annuler les croyances de dette envers les immigrés, ensemble, elles concourent à modifier les règles de citoyenneté sur ces espaces, à y définir de nouveaux référentiels (normes, idéologies, activités) de gouvernance à leur profit.

Dans les faits, ces référentiels sont mis en évidence à travers des pratiques totalitaires. On y voit que les règles de vie, l'accès aux activités économique, politiques, même l'animation de l'espace culturel sont soumis au contrôle des autochtones. En guise d'illustration, Houédin (ibid), souligne dans cet extrait, la façon dont la reconstruction de la domination ébrîé, du moins de l'autochtonie ébrîé a été faite à Gonzagueville. Il cite à cet effet : *« depuis la révision des lois sur la migration et la réactivation de l'autochtonie ébrîé, l'animation des espaces publics a été stratégiquement interdite aux ressortissants du Bénin. Bien plus, à cause de l'accent mis sur les rapports de profits et les intérêts marchands, les autochtones ébrîé rejettent l'idée d'avoir un ancêtre symbolique commun avec ces derniers. Il leur est aussi interdit de pratiquer les rituels de libation ayant sens de légitimer toutes redistributions de parcelle de terre ».*

Quant à Niava (2014, op cit), il montre comment la mobilisation de la coutume abouré pour le contrôle de la citoyenneté à Bonoua a été particulièrement affichée par les immigrés comme une injustice sociale. Il cite à cet effet : *« ... En fait, vu que c'est au nom de la tradition que leurs descendants subissent ces situations et que par la même occasion les ancêtres sont les dépositaires de ces règles, ce serait une malédiction pour eux s'ils s'opposaient aux règles coutumières articulant l'intégration de leurs descendants(...) La peur de mourir freine l'élan de revendication des hommes Abouré inscrits dans le mariage interethnique et qui ne sont pas d'accord avec la manière de réguler l'intégration de leurs descendants. A cause donc de cette peur, ils préfèrent ne pas*

22 Désignation révélatrice d'importants aspects culturels du groupe Akan, l'un des grands groupes ethniques de la Côte d'Ivoire

initier d'action allant dans le sens de l'actualisation des règles articulant la régulation des rapports sociaux de leurs descendants. Par contre d'autres parmi cette même catégorie sont décidés à mener des actions allant dans le sens de l'ajustement des règles qu'ils qualifient de « mauvaises pratiques des us et coutumes ». Cette façon de qualifier ce pan de la coutume Abouré atteste de la volonté manifeste de ces acteurs de travailler à la suppression des dites règles. Pour eux, l'ensemble du pays Abouré doit reconnaître que c'est une injustice... »

Ainsi, les changements sociaux, tels qu'ils sont activés sur les deux espaces d'accueil d'étude, se font par une soumission aux contraintes dictées par les autochtones. Tout se passe comme si leurs interactions sont devenues conflictuelles dans la mesure où, lesdits autochtones imposent leurs normes de fonctionnement sur ces espaces aux immigrés désormais en situation de dominés. Ceux-ci y vivent tout en tentant de produire des revendications sociales. C'est donc une lutte pour la protection et la conservation des ressources, celle du contrôle des immigrés qui, ensemble, expliquent le renouvellement des processus d'intégration et de gouvernance sur les espaces de vie respectifs.

La transformation des habitus, des institutions et des règles permettant de valoriser leur identité sous le parti unique les a inversement reconstruits comme des minorités actives. Ils sont en conséquence réidentifiés à travers les nouveaux rapports de forces dans lesquelles ils sont confinés. Ce qui consacre leur statut de dominés. Encore, en remettant en cause la structure uniformisant des règles et des supports idéologiques produits sous le parti unique, les Ebré s'affranchissent du pouvoir symbolique exercé par les immigrés à travers à la fois le contrôle de ces immigrés et les pratiques conservatoires qu'ils développent.

Au surplus, les pratiques d'expropriation, de contestations et de « relégitimation » que ces autochtones activent sont conditionnées par la révision des lois sur la migration. Le plus important est de faire en sorte que les habitudes d'immigrés, les rapports de tutelle qui les pérennisent soient fragilisées au détriment des pratiques de contestations et de remises en cause auxquelles ils s'attachent. De là, surviennent les aspects de l'assujettissement des immigrés à leur domination.

Discussion et conclusion

L'étude a permis de mettre en relief, la reconstruction progressive de l'autonomie des groupes historiquement désignés comme les autochtones des espaces d'accueil des immigrés et /ou des migrants. Cette reconstruction de l'autonomie se fait au détriment de la stigmatisation de ces derniers, ce qui les place d'ailleurs dans une position d'exclus. Par un tel résultat, cette étude rejoint les conclusions des travaux précités dans les premiers paragraphes et encore, ceux d'autres auteurs comme Brédéloup (2003), Chauveau et Bobo (2008).

La force de cette thèse commune réside dans le fait que, depuis la révision des lois sur la migration, les allogènes et les allochtones ne sont plus officiellement privilégiés dans le champ de l'intégration. Dans les interactions avec les populations qui se désignent comme les autochtones des sites qu'ils occupent, ils sont empêchés d'une réflexivité pouvant contribuer à l'évolution, voire, la légitimation et la reconnaissance formelle d'un statut valorisant (Houédin 2014). En cela, on observe que leur fonctionnement est orienté aussi bien par les nouvelles lois sur l'intégration au plan national et particulièrement par la coutume des autochtones desdits espaces, quand il s'agit de leur gouvernance.

Les lois et les règles de coutumes en question ont donc permis de modifier les rapports des immigrés et/ou des migrants avec les supposés autochtones, surtout autour des ressources économiques politiques, symboliques . On peut donc retenir que le champ l'intégration et de la gouvernance, au plan national et local, se fait par les processus de désaffiliation des immigrés ou des migrants vis à vis des mêmes ressources suis-citées. En somme, le nouveau cadre normatif de l'intégration, coïncide avec des formes de disqualification sociales, des processus conflictuels à l'endroit des ces derniers. Il permet également de mettre en évidence que les quartiers, les villes ou villages, c'est-à-dire les espaces de vie partagés avec les autochtones sont devenus des lieux de ségrégation sociale.

Enfin, les résultats de cet article ne remettent pas en cause les travaux (Babo et Droz 2006 ; Ghabéli 2002, 2005a, 2011 ;) qui montrent que c'est la logique de la transformation sociale (aux niveaux économiques, politiques et symboliques) qui déterminante la production des lois et la réactivation de l'autochtonie dans le champ de la migration et de l'intégration national. C'est cette même logique qui aide à comprendre la rupture dans les pratiques économique, politiques, et la distance sociale qui est de plus en plus renforcée dans le rapport entre autochtones, allochtones et allogènes.

Pour en donner une illustration, l'étude s'est intéressée aux pratiques d'intégration et de gouvernance à l'œuvre sur les sites de Gonzagueville et de Bonoua. En confrontant les données issues de ces terrains de recherche aux travaux existants, elle a permis de faire le lien avec les formes d'instrumentalisation et d'exclusion sociale qui se sont développées depuis la révision des lois sur la migration, surtout avec l'avènement du multipartisme en 1990. En soi, ces pratiques sont affichées comme n'étant plus favorables à la cohésion sociale et à construire une identité collective avec les populations immigrées. Elles sont plutôt favorables à l'exercice d'une citoyenneté différenciée et la promotion de la différenciation sociale.

Les travaux étudiés ont révélé, qu'aussi bien à Gonzagueville qu'à Bonoua, la transformation des processus d'intégration et de gouvernance débouche sur des types de radicalisation des frontières identitaires entre migrants-allochtones, immigrés-allogènes et les autochtones. Ces groupes ne partagent donc plus les mêmes institutions, les mêmes représentations autour des ressources économiques comme la terre, ou encore les mêmes identités symboliques. Sur la base des lois révisées de la migration et à travers la réactivation de l'autochtonie chez les groupes locaux, des pratiques conservatoires sont initiées. Ces dernières sont d'ailleurs perçues comme les nouveaux piliers de la politique d'intégration sur lesdits espaces, surtout, depuis l'avènement du multipartisme en 1990. Il convient donc de poursuivre les recherches à cet effet pour montrer d'une part l'intérêt et d'autre part le risque lié à ces pratiques conservatoires dans la reconsolidation de la cohésion sociale.

Bibliographie

Akindès F., 2003, Le lien social en question dans une Afrique en mutation. In Boulad-Ayoub J. et Boneville L. *Souveraineté en crise*, pp 379-403. Collection : Mercure du Nord. Québec : L'Harmattan et Les Presses de l'Université Laval,. Edition complète du 22 juillet 2005. [En ligne] URL : http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/. Consulté le 15 Juin 2009

Akindès F., 2004, Racines des crises sociopolitiques en Côte d'Ivoire et sens de l'histoire. *Série de monographies*, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), Dakar. [En ligne]. URL : <http://www.codesria.org/IMG/pdf/Akindes.pdf>. Consulté le 15 Juin 2009

Babo A., 2005, Citoyenneté et jeu politique en Côte d'Ivoire. In *Kasa Bya Kasa (Revue Ivoirienne de Sociologie et d'Anthropologie)*, n°8, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI), Université de Cocody, Abidjan, pp 23-37

Babo A., 2011, La politique publique de l'étranger et la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire. In Akindès F. (dir.) : *Côte d'Ivoire, la réinvention de soi dans la violence*, Editions du CODESRIA, Dakar. [En ligne] URL : <http://www.codesria.org/IMG/pdf/2-Babo-2.pdf>. Consulté le 20 Novembre 2013

Babo A., 2012, L'étranger à travers le prisme de l'ivoirité en Côte d'Ivoire : retour sur des regards nouveaux. In *Migrations Société, Cahiers de l'Urmis* N°144 / Vol. 24. [En ligne] URL : <http://urmis.revues.org/1230>. Consulté le 20 Novembre 2013.

Babo A. et Droz Y., 2006, Conflits fonciers : de l'ethnie à la nation. Rapports interethniques et ivoirité dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. *Colloque international .Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues*, Montpellier.Disponible sur www.mpl.ird.fr/colloque_foncier/Communications/PDF/Babo.pdf

Bredeloup S., 2003, La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger. In *Revue Européenne des Migrations Internationales* vol. 19 - n°2. Les initiatives de l'étranger et les nouveaux cosmopolitismes. Disponible sur <http://remi.revues.org/461> ; DOI : 10.4000/remi.461. Consulté le 15 Avril 2012

Chauveau J P., 2002, Une lecture sociologique de la loi ivoirienne de 1998 sur le domaine foncier. *Document de travail de l'Unité de Recherche 095*, N° 6. [En ligne]. URL <https://www.mpl.ird.fr/ur095/resultats/.../6Chauveau.pdf>. Consulté le 15 Juin 2009

Chauveau J.-P. et Bobo K. S., 2008, La crise de la ruralité en Côte d'Ivoire forestière : Ethnicisation des tensions foncières, conflits entre générations et politique de libéralisation. In Ouédraogo J.-B. et Sall E. *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*. CODESRIA. Disponible sur <http://www.codesria.org/IMG/pdf/5-cotedivoire.pdf> Consulté le 15 Avril 2012

Dembélé O., 2002, La construction économique et politique de la catégorie « étranger » en Côte d'Ivoire. In *Le Pape Marc ed. Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Karthala, Paris, pp 123- 171

Dembélé O., 2009, Migration, emploi, pression foncière et cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Migration en Côte d'Ivoire : *Document thématique .Organisation internationale pour les migrations (OIM)*. [En ligne] URL : http://www.iomdakar.org/.../migration_emploi_pression_fonciere_2009.pdf. Consulté le 12 Avril 2013.

Gnabéli R Y., 2002, Lutttes politiques et reconstruction des identités collectives en Côte d'Ivoire (1990-2001). In *Journal des Anthropologues (Revue de l'Association Française des Anthropologues)*, n°88-89, pp 161-184.

Gnabéli R. Y., 2005a, Remarques sur la figure symbolique de l'étranger ouest africain durant la guerre en Côte d'Ivoire. In *NYANSA-Pô (Revue Africaine d'Anthropologie)*, n°3, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI), Université de Cocody, Abidjan, pp 19-31

Gnabéli R Y., 2005b, Nature et enjeux des associations d'origine. *Thèse unique de Doctorat* .EHESS, Paris

Gnabéli R Y., 2008, La production d'une idéologie de l'autochtonie en Côte d'Ivoire, In *Journal des Anthropologues (Revue de l'Association Française des Anthropologues)*, n° 114-115. [En ligne] URL : <http://jda.revues.org/326>

Gnabéli R Y., 2011, Les enjeux politiques de l'immigration ouest-africaine dans la presse écrite en Côte d'Ivoire (1990-2007), In Akindès F. (dir.), « Côte d'Ivoire, la réinvention de soi dans la violence », Editions du CODESRIA, Dakar. [En ligne]. URL : <http://www.codesria.org/IMG/pdf/3-Gnabéli.pdf>

Gnabéli R et Niava B., 2011, Mariages interethniques et enjeux économiques en pays abouré (Côte d'Ivoire). In *Kasa Bya Kasa (Revue Ivoirienne de Sociologie et d'Anthropologie)*, n°18-2010, Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI), Université de Cocody, Abidjan, pp 5-15

Houédin B., 2013, La dynamique de l'identité d'un quartier d'immigrés à la lumière des enjeux fonciers urbain : le cas de Gonzagueville dans la commune de Port-Bouet (Abidjan). Thèse unique de sociologie urbaine. Institut d'Etno-sociologie, Université Félix Houphouët Boigny, 433 p.

Houédin B., 2014, Réforme sur la migration, conflits et citoyenneté d'immigrés d'origine béninoise à Gonzagueville-Abidjan (Côte d'Ivoire). In *Revue du Laboratoire de Sociologie Economique et d'Anthropologie des Appartenances Symboliques (LAASSE)*, n°2. Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan. [En ligne]. URL : [http:// www.laasse-socio.org](http://www.laasse-socio.org). Consulté le 09 Janvier 2015

Le Gallès P., 1998, Régulation, gouvernance et territoire. In *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, LGDJ, pp 203-240

Muller P., 1990, Les politiques publiques. *Que sais-je ?*, Paris, PUF, 128p

Niava B., 2014, L'intégration des descendants des mariages interethniques en pays abouré (Côte d'Ivoire). Thèse unique de sociologie du politique et de l'intégration. Institut d'Etno-sociologie, Université Félix Houphouët Boigny, 256p.

Schnapper D., 2007, *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris, Éditions Gallimard, 240 p.

Schnapper D., 2008, Intégration nationale et intégration des migrants : un enjeu européen. In *Question d'Europe* N° 90. Fondation Robert Schuman. [En ligne]. URL : [http:// www.robertschuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-90-fr.pdf](http://www.robertschuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qe-90-fr.pdf). Consulté le 25 Avril 2015.